



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2024

Présents : Denis GLAIZOL, Dominique COUTURIER, Philippe REGAL, Chantal REGAL, Keyne ANTOINE, Monique DESBOS, Christophe DESCHAMPS, Corine FAURE-BASSANO, Véronique MONTET, Joël GUILLOT, Florian MINODIER, Marc MORFIN, Vincent CHANAL.

Absentes : Annie BUFFAT-CHAPELLE, Christiane CHANTIER

Absentes excusées : Annie BUFFAT-CHAPELLE, Christiane CHANTIER

Secrétaire de séance : Corine FAURE-BASSANO

20h45 : Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 31 mai 2024. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Rapport triennal d'artificialisation des sols.
- Élection de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.
- Convention lire et faire lire.
- Choix de l'opérateur pour les fouilles archéologiques complémentaires.
- Demande de subvention FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive).
- Questions diverses



RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Couturier pour présenter la délibération.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale.

Dans le domaine particulier de la **planification de l'urbanisme**, la loi Climat & Résilience porte un ensemble de mesures qui ont pour objectif **l'utilisation économe de l'espace** :

- recyclage du foncier,
- limitation de l'urbanisme commercial,
- densification,
- échéancier de l'ouverture des zones à urbaniser,
- meilleure évaluation des plans en cours de mise en oeuvre...

Parmi ces mesures, la loi fixe des objectifs *supra* de consommation d'espace et d'artificialisation des sols.

Tout en ayant des objectifs vertueux, cette loi s'adresse majoritairement à des zones urbaines et ne s'adapte pas forcément aux zones rurales. C'est pourquoi le Syndicat Mixte Centre-Ardèche (SyMCA) de la Communauté de communes du Pays de Lamastre a décidé de travailler sur un projet plus adapté à notre réalité rurale. Les chiffres de l'administration diffèrent de ceux du SyMCA et un observatoire a été créé pour chaque commune afin de définir un schéma territorial concernant les usages résidentiels, agricoles et autres. Pour la commune d'Empurany, ce schéma définit la consommation à 1hectare 646, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, en incluant les dents creuses (*).

() en urbanisme, les dents creuses sont des parcelles vierges, d'une superficie relativement modeste, entourées de constructions sur les côtés.*

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Traditionnellement, il y a toujours 4 personnes élues et 4 personnes non élues au conseil d'administration du CCAS. Annie Buffat-Chapelle n'étant plus là, Monsieur le Maire propose que Chantal Régat intègre l'équipe.

La proposition est approuvée à l'unanimité.



CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

Le projet « Lire et faire lire » vise à développer la lecture notamment dans les zones rurales. L'accompagnement est assuré par des bénévoles et sa mise en place à l'école d'Empurany est très appréciée. Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CHOIX DE L'OPÉRATEUR DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Suite au rapport de diagnostic archéologique réalisé par l'Institut National de la Recherche Archéologie Préventive (INRAP) et remis au Service Régional de l'Archéologie (SRA) le 12/03/2024 et étant donné la présence d'un ancien castrum daté du XV^{ème} siècle mis à jour lors de l'opération de diagnostic, le SRA (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) a prescrit des fouilles complémentaires.

Suite à l'appel d'offre lancé par la commune pour la réalisation des travaux de fouilles, nous avons reçu deux propositions :

Offre Archéodunum : total HT 33 918.19€ après négociation (prix initial : 34 908.47€) pour la tranche ferme et total HT 13 365.74€ après négociation (prix initial : 13 838.87€) pour la tranche conditionnelle.

Offre Inrap : total HT 40 856.12€ incluant une remise commerciale de 5 920.88€ et sans négociation possible pour la tranche ferme, total HT 18 819.32€ incluant une remise commerciale de 2 857.68€ et sans négociation possible pour la tranche conditionnelle.

Compte tenu de l'écart de prix entre les deux offres, Monsieur le Maire propose de choisir la société Archéodunum.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION FNAP (Fonds Nationale pour l'Archéologie Préventive)

Contrairement au diagnostic d'archéologie préventive qui avait été réalisé sans frais pour la commune, les fouilles archéologiques complémentaires sont entièrement à la charge de la commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du FNAP. Le Fonds National pour l'archéologie préventive a été créé par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 afin de financer, en totalité ou en partie, certaines opérations de fouilles préventives au moyen de prises en charge ou de subventions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de rénovation de la tour médiévale** : le marché a été finalisé avec l'entreprise REYNAUD ÉLECTRICITÉ située à Tournon. L'éclairage des ruelles sera confié au SDE.
- **Demande de subvention de l'AFM Téléthon** : considérant les actions menées par notre commune à la fin de l'année et destinées à financer le Téléthon, la demande de subvention n'est pas acceptée.
- **Candidature pour le restaurant** : suite à l'appel à candidature lancé avec l'équipe de Céline Rouch, nous avons reçu des offres auxquelles nous n'avons pas donné suite. Un nouvel appel à candidature sera relancé dans le courant de l'automne.
- **Rénovation du restaurant** : suite à la déclaration de dégât des eaux faite auprès de l'assurance, nous avons fait des demandes de devis pour les travaux de réparation. L'entreprise BECKRICH située à Empurany pourrait réaliser les travaux à partir de la mi-septembre.

TOUR DE TABLE

Chantal : RAS

Dominique : propose une date pour réaliser le tracé des fouilles à l'emplacement de la future vigne.

Keyne : RAS

Monique : RAS

Véronique : RAS

Joel : explique que des travaux ont été réalisés, sur environ 100 mètres, sur la route abîmée par le camion. Un arrangement a été trouvé avec la commune de Nozières pour la fourniture des matériaux. La partie détériorée sera prise en charge par le camion ayant causé les dégâts.

Christophe : RAS

Florian : rappelle le salon de l'agriculture ardéchois qui aura lieu le 22 septembre à Lamastre.

Marc : RAS

Philippe :

- L'entreprise de goudronnage SCR a réalisé des travaux à LESCLES, CHABRANDON, et une partie de BATI SOULET. Le montant du marché SCR est à 36.000 €, les travaux réalisés s'élèvent à 35.000 €. Cependant, la facture mentionne une révision de prix



pour un montant 8.702 €, ce qui n'a jamais été annoncé au préalable. Monsieur le Maire en fera part à la réunion de la communauté de communes du pays de Lamastre qui aura lieu à Empurany le mardi 27 août 2024.

- L'entreprise Vaux a fait le raccordement en eau à la GRANGE DE ROMPION.

Vincent : RAS

Corine :

Suite à la dernière réunion avec le diocèse et la direction des archives départementales, il a été convenu de faire réaliser des devis pour la restauration de chromolithographies du XIX^{ème} (canons d'autel et tableaux du chemin de croix) ainsi que de l'huile sur toile peinte par Eugène BON au début du XX^{ème} siècle et représentant la Vierge remettant le rosaire à Saint-Dominique. Ces tableaux ont tous été expertisés par une restauratrice qui nous a mis en lien avec la Fondation de Sauvegarde de l'art français pour déposer deux dossiers de candidature aux prix suivants :

- Le prix ALLIANZ pour la restauration de l'huile sur toile, dotation 8.000 €.
- Le prix de LA RELIURE DU LIMOUSIN pour les chromolithographies du XIX^{ème} siècle, dotation 20.000 €.

Les deux dossiers ont été déposés dans le courant du mois de juillet.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h08.

La secrétaire de séance
Corine FAURE-BASSANO

Le Maire
Denis GLAIZOL

